



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Conseil municipal du 23 juin 2026

Préambule

Le **compte financier unique** (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au **compte administratif** et au **compte de gestion** en les fusionnant depuis la mise en place de la M57.

Le CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

BUDGET PRINCIPAL

Le CFU termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année passée.

Ainsi, le CFU 2025 a été précédé par :

- Le débat d'orientations budgétaires 2025 tenu le 04/03/2025,
- Le vote du budget primitif 2025 intervenu le 08/04/2025,
- La décision modificative n° 1 adoptée le 23/06/2025,
- La décision modificative n° 2 adoptée le 09/12/2025,

Les résultats 2025 :

RESULTAT 2025	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT CLOTURE
RECETTES	5 436 185,50 €	3 171 893,98 €	8 608 079,48 €
DEPENSES	4 818 390,86 €	3 495 441,64 €	8 313 832,50 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	617 794,64 €	-323 547,66 €	294 246,98 €
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002	83 118,53 €	-58 106,01 €	25 012,52 €
RESULTAT CUMULE 2025	700 913,17 €	-381 653,67 €	319 259,50 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR		1 033 429,90 €	1 033 429,90 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR		615 875,22 €	615 875,22 €
RESULTAT CUMULE 2025 AVEC RAR	700 913,17 €	35 901,01 €	736 814,18 €

Le résultat de clôture 2025 est excédentaire de **319 259.50 €** compte tenu des résultats par section :

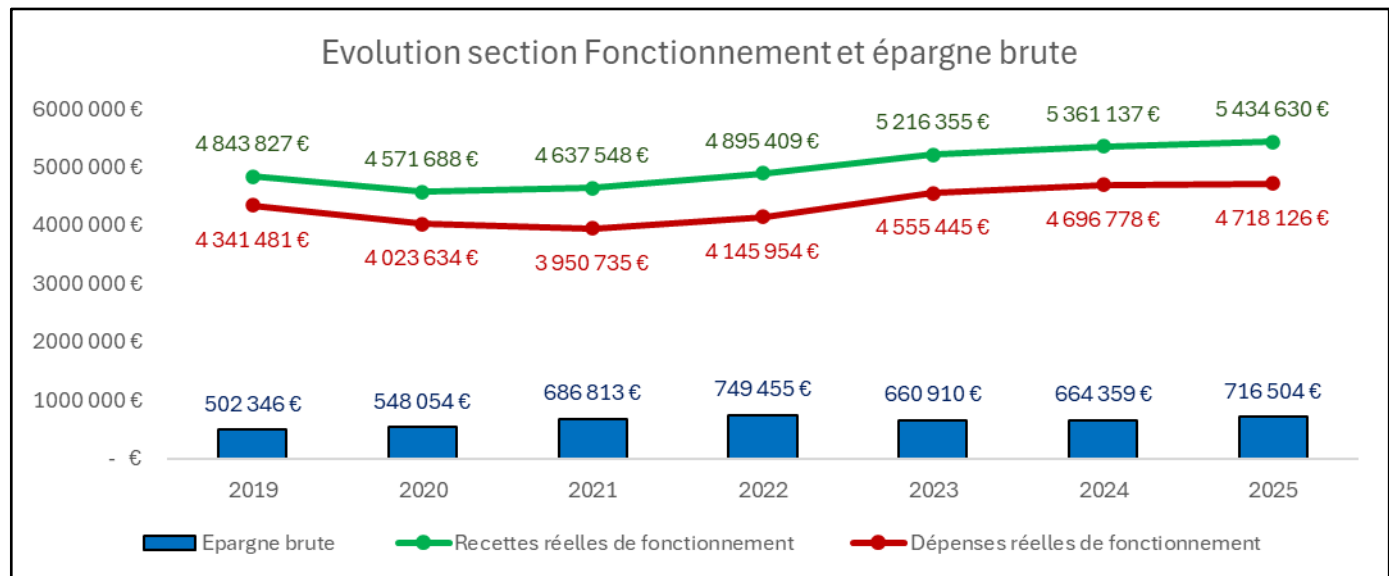
- un excédent de **700 913.17 €** de la section de fonctionnement
- un déficit de **381 653.67 €** de la section d'investissement

En prenant en compte les restes à réaliser, la section d'investissement présente un résultat excédentaire de **35 901.01 €**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2025, l'épargne brute de la commune (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles) est de **716 504€**. Elle doit couvrir en priorité le remboursement du capital de la dette (380 278€ en 2025). La part restante est appelée Epargne nette ou autofinancement net. Elle permet de financer une partie de ses dépenses d'investissement sur ses fonds propres. En 2025 la commune a pu ainsi, grâce à l'excédent généré en section de fonctionnement, autofinancer 336 226€ de dépenses d'investissement.

Epargne brute	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	4 843 827 €	4 571 688 €	4 637 548 €	4 895 409 €	5 216 355 €	5 361 137 €	5 434 630 €
Dépenses réelles de fonctionnement	4 341 481 €	4 023 634 €	3 950 735 €	4 145 954 €	4 555 445 €	4 696 778 €	4 718 126 €
Epargne brute	502 346 €	548 054 €	686 813 €	749 455 €	660 910 €	664 359 €	716 504 €
Taux d'épargne brute	10,4%	12,0%	14,8%	15,3%	12,7%	12,4%	13,2%
Remboursement capital de la dette	423 418 €	348 338 €	346 032 €	347 507 €	349 037 €	350 623 €	380 278 €
Epargne nette	78 928 €	199 716 €	340 781 €	401 947 €	311 873 €	313 736 €	336 226 €



Sur la période 2020-2025, la commune a su maîtriser sa section de fonctionnement malgré un contexte fortement inflationniste (2023-2024). L'épargne brute a fortement progressé sur la période passant de 502K€ en 2019 à 716K€ en 2025. Une fois le capital de la dette remboursé, elle a pu autofinancer sur la période, 2.1M€ de dépenses d'investissement.

A. Recettes de fonctionnement

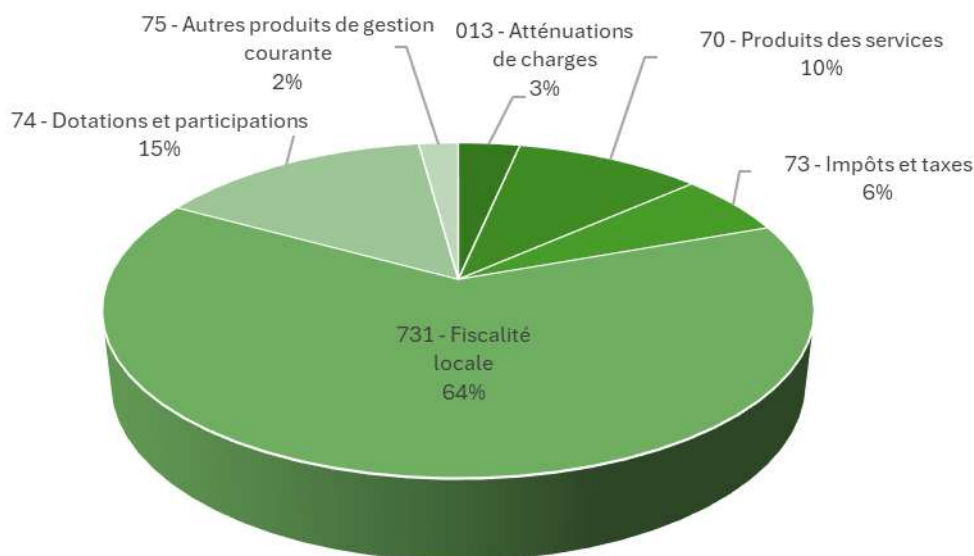
En 2025, les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) sont de 5,43M€, contre 5,36M€ en 2024, soit une hausse de 1.3%.

Recettes de fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
013 - Atténuations de charges	156 107 €	92 666 €	91 685 €	146 500 €	91 482 €	73 208 €	181 322 €
70 - Produits des services	563 948 €	350 072 €	462 833 €	514 671 €	623 665 €	586 427 €	550 662 €
73 - Impôts et taxes	387 451 €	439 787 €	396 109 €	429 539 €	427 840 €	360 055 €	326 850 €
731 - Fiscalité locale	2 853 756 €	2 862 562 €	2 950 639 €	3 078 245 €	3 309 350 €	3 433 435 €	3 450 405 €
74 - Dotations et participations	778 396 €	737 294 €	658 305 €	652 089 €	667 617 €	798 554 €	806 452 €
75 - Autres produits de gestion courante	75 202 €	78 113 €	70 998 €	70 503 €	96 403 €	108 512 €	116 689 €
76 - Produits financiers							1 750 €
77 - Produits spécifiques	28 968 €	11 194 €	6 978 €	3 862 €	182 000 €	946 €	500 €
Total recettes réelles de fonctionnement	4 843 827 €	4 571 688 €	4 637 548 €	4 895 409 €	5 398 355 €	5 361 137 €	5 434 630 €
042 - Opérations d'ordre	2 400 €	227 916 €	6 916 €	53 €	1 628 €	1 556 €	1 556 €
Total opération d'ordre	2 400 €	227 916 €	6 916 €	53 €	1 628 €	1 556 €	1 556 €
002 - Résultat reporté	27 868 €	72 412 €		138 130 €	28 837 €	162 539 €	83 119 €
Total général	4 874 095 €	4 872 016 €	4 644 464 €	5 033 591 €	5 428 820 €	5 525 231 €	5 519 304 €

Les recettes sont principalement constituées :

- Des impôts locaux (64%)
- Des dotations et participations (15%)
- Des produits des services (10%)

Répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2025



CHAPITRE 013 « ATTÉNUATIONS DE CHARGES » 3% des RRF

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
013 - Atténuations de charges	156 107 €	92 666 €	91 685 €	146 500 €	91 482 €	73 208 €	181 322 €

Ce chapitre retrace principalement, les remboursements sur rémunération du personnel pour les congés maladies, maternité ou paternité, accident du travail et autres indemnités, mais également des remboursements de décharges syndicales et le remboursement de la RAFP (Caisse de retraite pour les professeurs des écoles). Sur l'exercice 2025, ils atteignent 181K€.

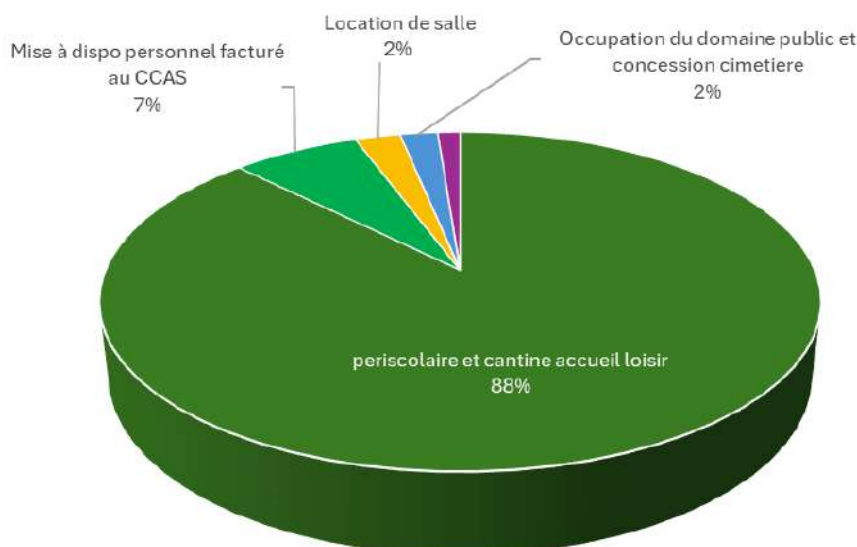
CHAPITRE 70 « PRODUITS DES SERVICES » 10% des RRF

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
70 - Produits des services	563 948 €	350 072 €	462 833 €	514 671 €	623 665 €	586 427 €	550 662 €
<i>Evolution en %</i>		-37,9%	32,2%	11,2%	21,2%	-6,0%	-6,1%
périscolaire et cantine accueil loisir	531 282 €	325 364 €	438 742 €	494 347 €	558 223 €	502 271 €	481 977 €
Mise à dispo personnel facturé au CCAS					35 068 €	35 892 €	37 627 €
Location de salle	13 761 €	3 700 €	3 462 €	10 024 €	14 056 €	11 538 €	13 324 €
Occupation du domaine public et concession cimetière	11 638 €	13 665 €	13 379 €	4 772 €	8 222 €	29 153 €	11 097 €
Remboursement de frais par des tiers	7 268 €	7 344 €	7 250 €	5 528 €	8 095 €	7 573 €	6 638 €

Ce chapitre retrace la gestion des produits de services à la population, de redevance d'occupation des sols, de locations de salles, de redevance à caractère de loisirs etc... On constate que le chapitre est en diminution depuis 2023, avec la mise en place en 2024 d'une tarification sociale du repas à 1€ pour les familles les plus modestes. Cette mesure est compensée par une dotation de l'État imputée au chapitre 74.

Pour l'année 2025 :

- 95 % des 316 élèves de l'école élémentaire sont inscrits à la pause méridienne ;
- 90 % des 158 élèves de l'école de l'école maternelle sont inscrits à la pause méridienne ;
- 48 047 repas ont été servis dans les restaurants scolaires
 - o Dont 16 764 repas en partie financés grâce au dispositif de l'Etat,
 - 34,89% des enfants fréquentant la cantine bénéficient d'une tarification à 1€
- L'aide de l'Etat a représenté 69 348 € pour l'année 2025.



CHAPITRE 73 « IMPÔTS ET TAXES » 6% des RRF et CHAPITRE 731 « FISCALITÉ LOCALE » 64% des RRF

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
73 - Impôts et taxes	387 451 €	439 787 €	396 109 €	429 539 €	427 840 €	360 055 €	326 850 €
<i>Évolution en %</i>		13,5%	-9,9%	8,4%	-0,4%	-15,8%	-9,2%
Reversement fiscalité Agglo (AC +DSC)	205 237 €	205 237 €	204 200 €	204 200 €	202 156 €	201 150 €	208 967 €
Droits de mutation	181 530 €	233 630 €	191 909 €	225 108 €	225 684 €	158 905 €	117 883 €
731 - Fiscalité locale	2 853 756 €	2 862 562 €	2 950 639 €	3 078 245 €	3 309 350 €	3 433 435 €	3 450 405 €
<i>Évolution en %</i>		0,3%	3,1%	4,3%	7,5%	3,7%	0,5%
Impôts locaux (TF, TFNB, THRS)	2 768 851 €	2 775 399 €	2 856 555 €	2 990 828 €	3 221 490 €	3 346 947 €	3 372 456 €
Accise sur l'électricité	70 187 €	69 499 €	74 044 €	74 571 €	79 479 €	80 524 €	72 585 €
Autres taxes (TLPE, droit de place, RODP)	14 717 €	17 664 €	20 040 €	12 846 €	8 381 €	5 964 €	5 364 €

Ces chapitres enregistrent les recettes liées aux impositions locales mais aussi des fonds de péréquation sur les droits de mutation, des droits de place et des dotations communautaires.

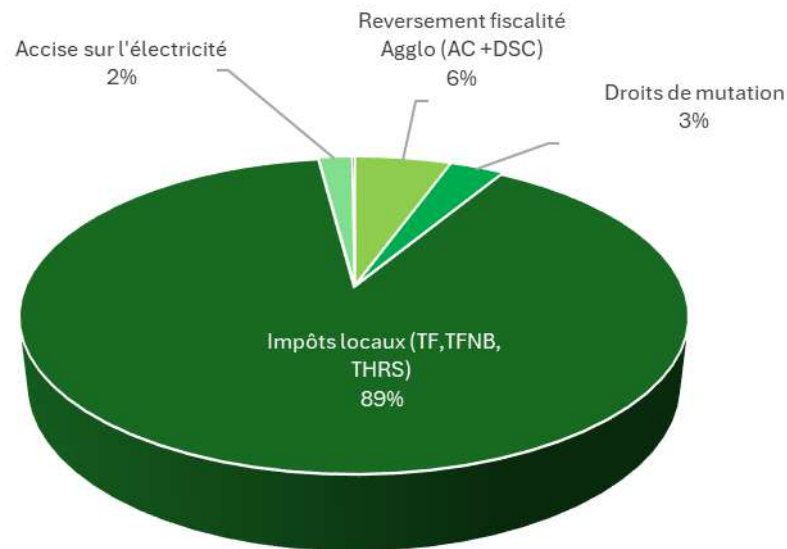
Depuis 2023, les droits de mutations sont en baisse pour la commune, le marché immobilier sur le département étant impacté par la hausse des taux d'intérêt.

Au niveau des impôts locaux, il est à noter que la commune n'a pas augmenté ces taux d'imposition depuis 2009 :

- Taxe d'habitation 15,89 %
- Taxe foncière 20,13 % (commune) et 16,37 % (département) soit un taux global de 36,50 %
- Taxe sur le foncier non bâti 76,80 %

L'augmentation des produits de la fiscalité est due à l'augmentation des bases fiscales qui a été importante entre 2023 et 2024 du fait de l'inflation.

La répartition des recettes de ce chapitre est la suivante :



CHAPITRE 74 « DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS » 15% des

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
74 - Dotations et participations	778 396 €	737 294 €	658 305 €	652 089 €	667 617 €	798 554 €	806 452 €
<i>Évolution en %</i>		-5,3%	-10,7%	-0,9%	2,4%	19,6%	1,0%
DGF	321 420 €	307 761 €	297 294 €	281 670 €	280 432 €	278 941 €	260 426 €
DSR	58 651 €	59 998 €	61 497 €	63 291 €	73 589 €	83 585 €	85 651 €
Participation Etat	4 431 €	8 793 €	1 596 €	10 241 €	10 812 €	70 543 €	75 923 €
Participations départements	653 €	8 732 €	11 418 €		2 953 €	1 921 €	
Subvention CAF	350 392 €	305 337 €	281 478 €	280 853 €	284 020 €	341 109 €	341 915 €
Compensation Etat exonération fiscalité	41 613 €	46 673 €	5 022 €	7 848 €	14 455 €	19 597 €	37 967 €
Autres dotations (FCTVA, DGD, recensement)	1 237 €	- €	- €	8 186 €	1 355 €	2 859 €	4 570 €

Ce chapitre retrace notamment :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui ne cesse de diminuer,
- La dotation de solidarité rurale (DSR), qui quant à elle, augmente très légèrement,
- Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sont en augmentation,
- Et les autres compensations de l'État :
 - Dotation relative au dispositif de la tarification sociale « cantines à 1€ » à partir de 2024.
 - Dotation sur le foncier bâti et non bâti.

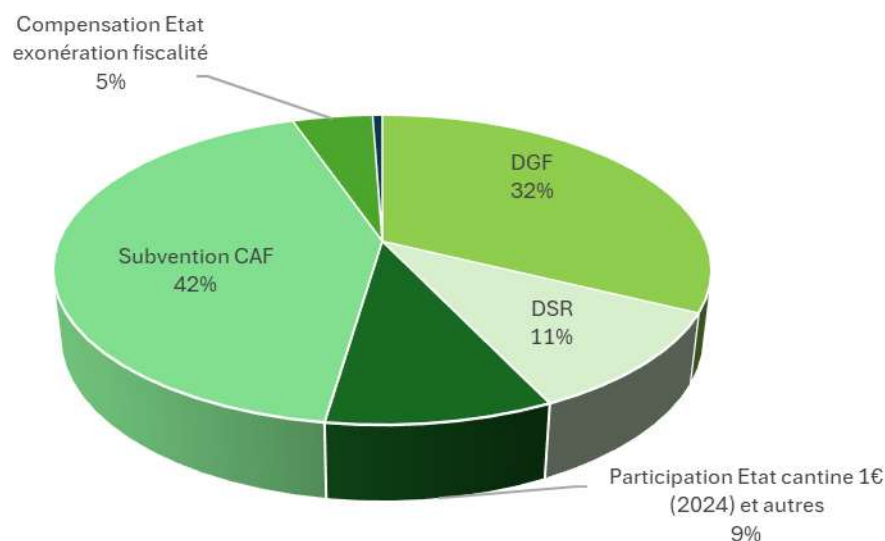
Ce chapitre est en légère hausse par rapport à 2024, la forte baisse de la DGF a pu être compensée par une régulation sur les compensations sur les exonérations de TF.

On retrouve sur ce chapitre depuis 2024, la participation de l'État sur les repas servis à 1€ (70K€).

Les subventionnements de la CAF sont stables en 2025, ils sont basés sur les déclarations de la fréquentation réelle, mais aussi en fonction des projets réalisés :

- Mercredi Part'Age (ALSH) ;
- Découverte de la Nature (Crèche) ;
- En route pour nos vacances (jeunesse séjour) ;
- Accueil des enfants en situation de handicap (ALSH).

La répartition des recettes de ce chapitre est la suivante :



CHAPITRE 75 « AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE » 2% des RRF

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
75 - Autres produits de gestion courante	75 202 €	78 113 €	70 998 €	70 503 €	96 403 €	108 512 €	116 689 €

Ce chapitre enregistre principalement les appels de fonds du parc locatif, mais également les recettes exceptionnelles générées par des sinistres et des remboursements sur avoirs en 2025 :

- Parc locatif : 64 573 €
- Remboursement excédent opération centre-ville Clos de la vigne : 35 060 €

CHAPITRE 77 « PRODUITS SPÉCIFIQUES »

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
77 - Produits spécifiques	28 968 €	11 194 €	6 978 €	3 862 €	182 000 €	946 €	500 €

Ce chapitre retrace les produits des cessions. En 2025, reprise du tracteur ISEKI pour 500€.

B. Dépenses de fonctionnement

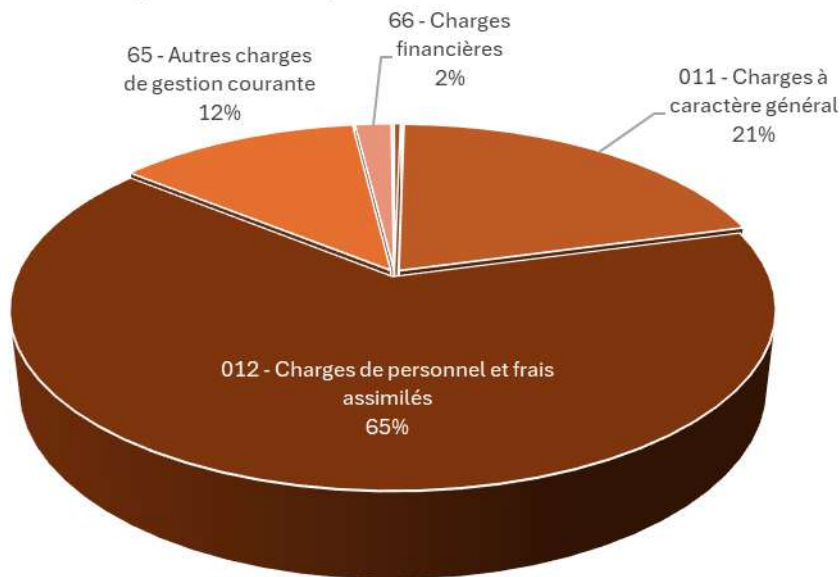
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 718 126€ en 2025 soit en hausse de 0.5% par rapport à l'exercice 2024.

Dépenses de Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
014 - Atténuations de produits	8 736 €	13 590 €	33 756 €	33 822 €	10 474 €	14 513 €	14 118 €
011 - Charges à caractère général	915 760 €	750 332 €	812 198 €	807 836 €	1 078 063 €	1 093 105 €	966 976 €
012 - Charges de personnel	2 981 113 €	2 845 423 €	2 726 737 €	2 832 957 €	2 875 284 €	3 002 716 €	3 068 539 €
65 - Autres charges de gestion courante	318 124 €	336 176 €	317 580 €	404 671 €	481 334 €	500 055 €	576 235 €
66 - Charges financières	117 300 €	63 467 €	56 342 €	54 566 €	94 636 €	75 819 €	85 377 €
67 - Charges spécifiques	447 €	14 645 €	380 €	6 546 €	9 206 €	1 273 €	1 505 €
68 - Dotations aux provisions	- €	- €	3 742 €	5 555 €	6 448 €	9 297 €	5 376 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 341 481 €	4 023 634 €	3 950 735 €	4 145 954 €	4 555 445 €	4 696 778 €	4 718 126 €
042 - Opérations d'ordre	93 792 €	335 447 €	102 977 €	93 112 €	277 836 €	92 626 €	100 265 €
Total opération d'ordre	93 792 €	335 447 €	102 977 €	93 112 €	277 836 €	92 626 €	100 265 €
Total général	4 435 274 €	4 359 081 €	4 053 712 €	4 239 065 €	4 833 281 €	4 789 404 €	4 818 391 €

Elles sont principalement constituées :

- Des charges de personnel 65% > 61 % (après déduction des remboursements d'assurance chapitre 013)
- Des charges à caractère général 21%
- Des autres charges de gestion courante 12%
- Des charges financières 2%

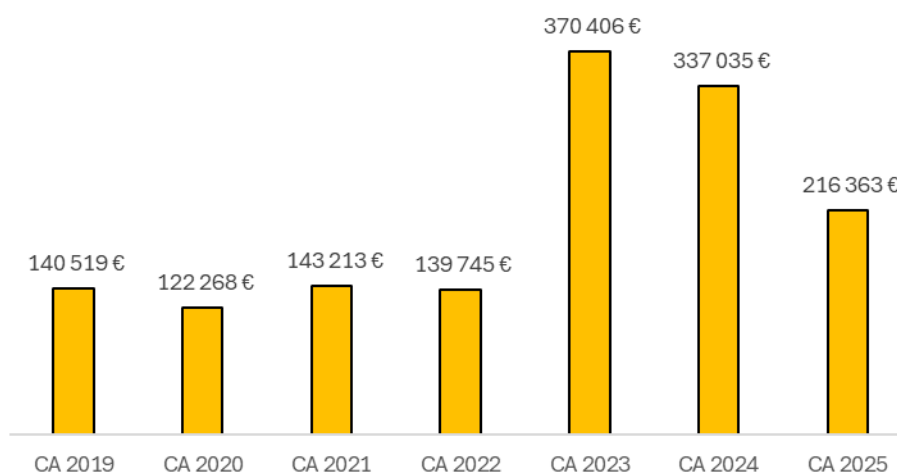
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2025



CHAPITRE 011 « CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL » 21% des DRF

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
011 - CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	915 760 €	750 332 €	812 198 €	807 836 €	1 078 063 €	1 093 105 €	966 976 €
<i>Évolution en %</i>		-18,1%	8,2%	-0,5%	33,5%	1,4%	-11,5%
dont principales dépenses							
60612 - Energie - Electricité	140 519 €	122 268 €	143 213 €	139 745 €	370 406 €	337 035 €	216 363 €
6042 - Achats de prestations de services	231 137 €	168 988 €	194 810 €	211 854 €	233 304 €	278 022 €	195 069 €
6156 - Maintenance	80 234 €	78 290 €	52 934 €	64 421 €	56 671 €	71 175 €	81 642 €
61521 - Entretien et réparations sur terrains	33 454 €	37 052 €	50 905 €	75 887 €	54 954 €	37 918 €	43 295 €
60611 - Eau et assainissement	17 435 €	17 657 €	17 850 €	22 653 €	7 944 €	18 920 €	35 531 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	42 674 €	34 867 €	26 066 €	4 042 €	35 016 €	34 926 €	34 933 €
6232 - Fêtes et cérémonies	17 202 €	4 283 €	9 746 €	26 977 €	35 210 €	29 819 €	32 679 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	22 864 €	21 882 €	19 271 €	10 637 €	14 725 €	15 360 €	32 110 €
6161 - Primes d'assurances multirisques	30 098 €	22 039 €	22 947 €	23 773 €	26 170 €	28 421 €	29 206 €
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	21 691 €	22 236 €	10 561 €	13 132 €	13 554 €	9 492 €	26 189 €
6288 - Autres services extérieurs	22 113 €	514 €	6 189 €	11 804 €	18 157 €	22 106 €	25 909 €
611 - Contrats de prestations de services	25 322 €	25 781 €	37 938 €	10 875 €	6 014 €	18 826 €	19 951 €

Ce chapitre retrace, entre autres, toutes les dépenses récurrentes (eau, gaz, électricité, carburant, prestations, restauration, fournitures scolaires, transports scolaires, entretien et maintenance des bâtiments, entretien des espaces verts, assurances etc...). Il a connu une forte augmentation en 2023 du fait de l'inflation et de l'explosion des coûts de l'Énergie.

Impact inflation sur l'énergie - Electricité /gaz

Hormis la période inflationniste, la commune s'évertue à trouver des économies sur les dépenses récurrentes afin de dégager un autofinancement conséquent pour financer les projets d'investissement tout en maintenant une dynamique des services.

CHAPITRE 012 « CHARGES DE PERSONNEL » 65% des DRF

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 981 113 €	2 845 423 €	2 726 737 €	2 832 957 €	2 875 284 €	3 002 716 €	3 068 539 €
013 - Atténuations de charges	156 107 €	92 666 €	91 685 €	146 500 €	91 482 €	73 208 €	181 322 €
Charges de personnel - remboursement Assurance	2 825 007 €	2 752 757 €	2 635 052 €	2 686 457 €	2 783 803 €	2 929 509 €	2 887 217 €
% des dépenses réelles de fonctionnement	65,1%	68,4%	66,7%	64,8%	61,1%	62,4%	61,2%
<i>Evolution en %</i>		-4,6%	-4,2%	3,9%	1,5%	4,4%	2,2%

Les dépenses de personnel s'élèvent à 3,06M€ en 2025 soit une hausse de 2,2% par rapport à l'exercice 2024 qui avait lui enregistré une augmentation de 4 % par rapport à 2023 (augmentation de 5 points d'indice de la Fonction Publique au 01/01/2024, soit + 296,04€ annuel par agent).

À cela s'ajoute l'augmentation de l'assurance statutaire (+ 47 000 €) que la municipalité a renégocié pour un nouveau contrat dès le 1^{er} janvier 2025 malgré la difficulté rencontrée auprès des assureurs pour signer un contrat d'un juste milieu par rapport à la sinistralité.

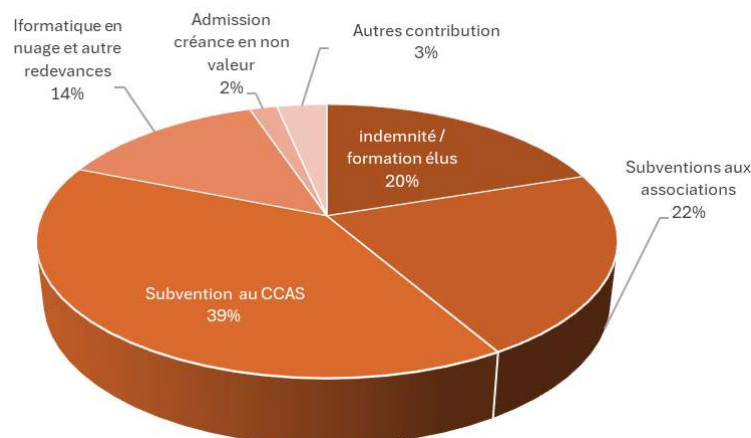
CHAPITRE 65 « AUTRES DÉPENSES DE GESTION COURANTE » 12 % des DRF

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	318 124 €	337 614 €	317 653 €	406 221 €	481 334 €	500 055 €	576 235 €
<i>Évolution en %</i>		6,1%	-5,9%	27,9%	18,5%	3,9%	15,2%
Indemnité / formation élus	73 798 €	78 597 €	94 678 €	95 719 €	101 766 €	100 187 €	98 928 €
Subventions aux associations	89 116 €	87 162 €	63 701 €	71 365 €	108 368 €	104 309 €	107 937 €
Subvention au CCAS	152 000 €	164 000 €	154 000 €	154 000 €	195 000 €	229 000 €	196 250 €
Informatique en nuage et autre redevances	- €	- €	- €	78 823 €	66 081 €	61 470 €	68 309 €
Admission créance en non-valeur	- €	1 307 €	1 495 €	1 920 €	- €	76 €	9 071 €
Autres contribution	3 211 €	6 548 €	3 779 €	4 395 €	10 120 €	5 013 €	16 523 €
Refacturation agglo cuisine centrale							79 217 €

Hors refacturation pour la cuisine centrale, le chapitre est resté stable en 2025 par rapport à 2024. Les dépenses concernant la Cuisine d'Ici étaient jusqu'en octobre d'année 2025 imputé sur le chapitre 011, depuis la création du Syndicat Mixte Ouvert, elles sont imputées au chapitre 65.

On y retrace également :

- Les indemnités des élus
- Les dépenses liées à l'informatique en nuage,
- Les subventionnements aux associations,
- La subvention au CCAS
- Des contributions aux différents syndicats (SDIS, FERMCOP, SIPEREC, SORGEM,...),



CHAPITRE 66 « CHARGES FINANCIÈRES » 2% des DRF

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
66 - Charges financières	117 300 €	63 467 €	56 342 €	54 566 €	94 636 €	75 819 €	85 377 €
Intérêts dette	123 165 €	83 903 €	58 705 €	57 412 €	80 200 €	79 785 €	90 514 €
ICNE N - ICNE N-1	-7 094 €	- 22 194 €	- 3 353 €	- 3 784 €	13 467 €	- 4 975 €	- 8 137 €
Ligne de trésorerie	1 229 €	1 758 €	990 €	938 €	968 €	1 008 €	3 000 €

La collectivité est en phase de désendettement. Aussi, la municipalité a voté en 2023 son 1^{er} PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). La 1^{ère} partie est soldée depuis mai 2024. Cela concerne la halle en centre-ville et elle a lancé la rénovation du gymnase-dojos en février 2025. Avec un nouvel emprunt souscrit de 3M€ dont 2,02M€ ont été tirés en 2025.

Sur l'exercice 2025, avec le nouvel emprunt la collectivité sort une capacité de désendettement de 6 ans.

- Intérêts de la dette : 90 154€
- Capital de la dette : 380 278 €

À ces charges viennent s'ajouter, les intérêts courus non échus (ICNE) et le coût de la ligne de Trésorerie qui peut être fluctuant en fonction de son utilisation.

CHAPITRE 014 « ATTÉNUATION DE PRODUITS »

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
014 - Atténuations de produits	8 736 €	13 590 €	33 756 €	33 822 €	10 474 €	14 513 €	14 118 €
Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	8 736 €	13 590 €	33 756 €	33 822 €	10 474 €	14 513 €	14 118 €

Ce chapitre « atténuations de produits » correspond en partie à la contribution de la loi SRU. Dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU, toutes les communes sont contraintes au respect du taux effectif minimal de 25 % de logements sociaux sur son territoire.

Au 1^{er} janvier 2024 (année de référence) pour le décompte de 2025, Villiers-sur-Orge composée de 1800 résidences principales, comptabilise 400 logements sociaux, soit 22.22%. Il manque 50 logements, chiffre rabaisé à 21 grâce aux bons résultats fixés dans le cadre l'objectif triennal 2022-2025. La pénalité appliquée est donc de 14 117,50€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution budgétaire 2025 de la section d'investissement fait ressortir un déficit réel de **323 547,66 €** auquel il convient de rajouter le déficit de N-1 de **58 106,01 €**. Ce qui totalise un déficit global de clôture de **381 653,67 €** de l'exercice 2025.

Mais en prenant en compte les restes à réaliser, la section d'investissement présente un résultat excédentaire de **35 901.01 €**.

Les recettes réelles d'investissement en 2025 sont de 3 071 629 €, et se décomposent de la manière suivante :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Total 19/25
Recettes réelles d'investissement (hors 1068)	23 074 €	117 062 €	33 975 €	55 415 €	467 473 €	557 910 €	2 418 920 €	3 673 828 €
Dépenses réelles d'investissement	546 973 €	395 271 €	508 713 €	528 137 €	1 135 144 €	1 496 505 €	3 493 886 €	8 104 628 €
Besoin de financement	-523 899 €	- 278 210 €	- 474 738 €	- 472 722 €	- 849 671 €	- 938 595 €	- 1 074 966 €	- 4 430 799 €
Epargne brute	502 346 €	548 054 €	686 813 €	749 455 €	660 910 €	664 359 €	716 504 €	4 528 440 €

Sur la période 2019-2025 les dépenses d'investissement de la commune ont été de 8.1M€ :

- 5.5M€ de dépenses d'équipement
- 2.5M€ de remboursement d'emprunt

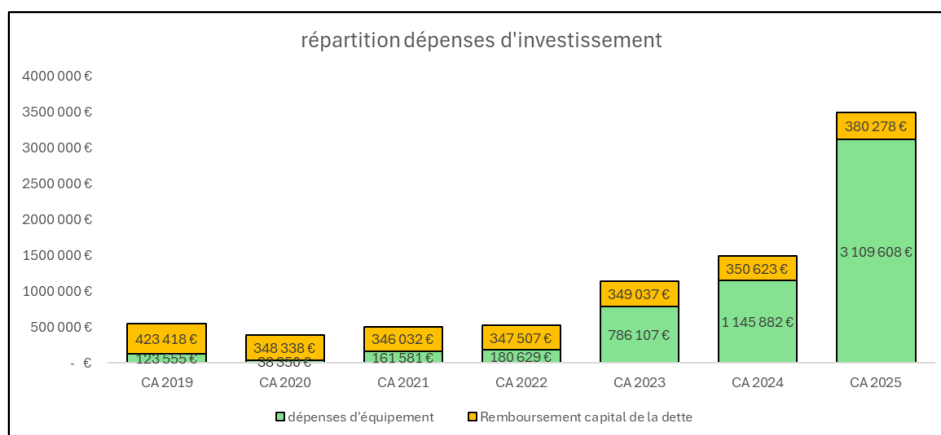
De leurs côtés les recettes réelles d'investissement (or 1068) ont été de 3.67M€ :

- 928K€ de subvention
- 2M€ d'emprunt
- 408K€ de FCTVA
- 182K€ de produits de cession

Soit un besoin de financement de 4.6M€ sur la période qui a pu être couvert grâce à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (épargne brute) de 4.7M€ sur la période.

Sur la période 2020/2025, les 5.5M€ de dépenses d'équipement ont été financés :

- L'autofinancement : 36%
- L'emprunt : 36%
- Les subventions, cession et le FCTVA : 27%

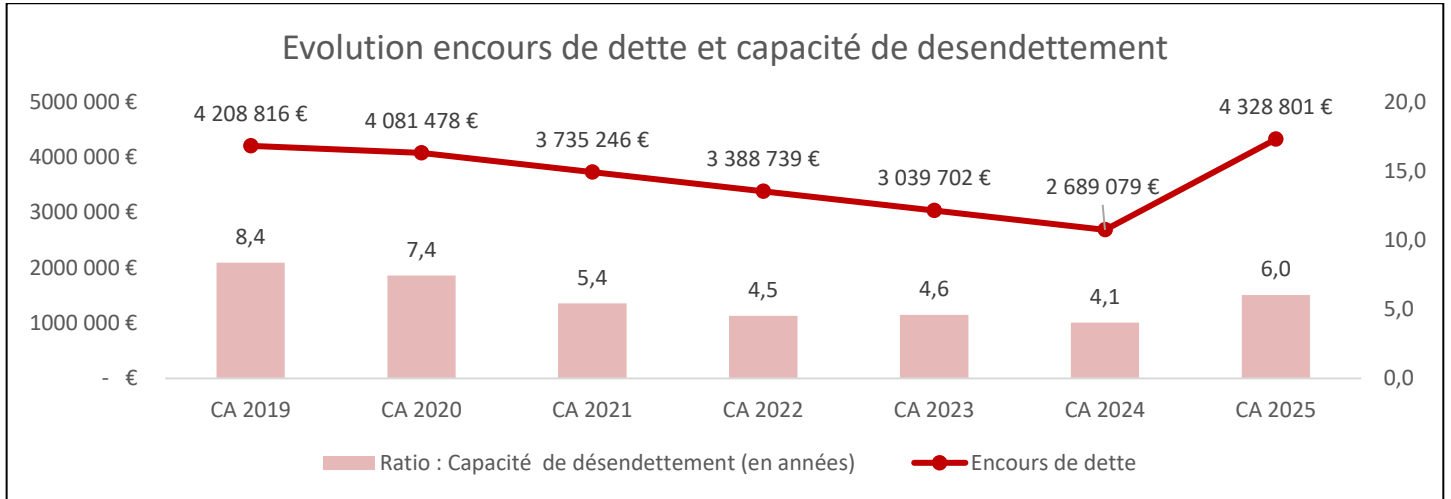


Sur la période les investissements se sont principalement concentrés sur les années 2023 -2025 avec la construction de la Halle centre-ville 2023-2024 puis le complexe sportif commencé en 2025.

DETTE

Sur la période 2019-2024, la commune s'est désendettée avec un encours de dette qui est passé de 4,2M€ à 2,6M€. Puis l'encours de dette a augmenté avec le nouvel emprunt contracté en 2025 pour financer les travaux du complexe sportif (rénovation du gymnase- création du dojo).

En 2025, la commune absorbe un taux réel d'endettement de 8.66 %, taux nettement inférieur aux seuils d'alerte.





SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026 DÉLIBÉRATION N° 2026-035

Objet : Compte Financier Unique (CFU) 2025

Rapporteur :
Gilles FRAYSSE

Commission plénière :
Le 15 juin 2026

Convocation :
Le 17 juin 2026

Pièce(s) jointe(s) :
Note Compte Financier Unique
2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	23
Représentés	4
Votants	21

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 23 juin 2026 à 20h30, en séance publique, exceptionnellement à la Salle des fêtes - René Vedel, en raison du plan canicule rouge, sous la présidence de monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : L. AMIRI, C. BOUËTARD, A. DA ROCHA, F. DA SILVA, F. DUSOLLE, B. ESTREMANHO, C. ESTREMANHO, G. FRAYSSE, J. GALAUD, I. LAFAYE, C. MARTIN, C. PETIT, M. PICAUD, M. PROVOTAL, M. QUEUNE, P. RAYMONDI, C. RENAUD, JP. RICAUD, L. VERRECCHIA, P. WITTERKERTH, F. DHONDT, O. HUMEAU, T. LEROUX.

Absents représentés : S. BOULEY a donné pouvoir à C. BOUËTARD, M. CHEMLA a donné pouvoir à B. ESTREMANHO, A. SAMPERIZ a donné pouvoir à C. MARTIN, P. UTEGINE MWANA a donné pouvoir à C. ESTREMANHO.

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée ;

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire M57 précisant les modalités de vote par nature et chapitre ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2025-008 du 08/04/2025 concernant le vote du Budget Primitif 2025 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°025-014 du 23/06/2025, portant affectation du résultat de l'exercice 2024 pour le budget ville ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2025-016 du 23/03/2025, portant décision modificative n°1 du Budget Primitif 2025 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2025-027 du 09/12/2025, portant décision modificative n°2 du Budget Primitif 2025 ;

VU le rapport de présentation ;

VU la présentation faite des résultats par section qui peut être résumée ainsi :

⇒ Section de Fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice 2025..... 4 818 390,86€
- Recettes de l'exercice 2025 5 436 185,50€
- **Résultat réel de l'exercice 2025** **617 794,64 €**
- Excédent antérieur reporté..... 83 118,53€
- **Résultat de clôture de fonctionnement 2025** **700 913,17€**

⇒ Section d'Investissement :

- Dépenses de l'exercice 2025..... 3 495 441,64€
- Recettes de l'exercice 2025 3 171 893,98€
- **Résultat réel d'investissement 2025**..... **-323 547,66€**
- Déficit antérieur reporté..... -58 106,01€
- **Résultat de clôture d'investissement 2025** **-381 653,67€**

CONSIDÉRANT l'obligation réglementaire imposée en présence du Maire qui doit quitter la séance et qui ne peut donc prendre part au vote) d'approuver le CFU de l'année N-1 pour le budget de la ville ;

CONSIDÉRANT que les deux élus présidents d'association ayant perçu une subvention municipale en 2025 n'ont pas pris part au vote ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission plénière en date du 15 juin 2026 ;

Sur proposition d'Isabelle LAFAYE, 1^{ère} adjointe au Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (F. DHONDT ; O. HUMEAU ; T. LEROUX et M. CHEMLA ; P. RAYMONDI, présidents d'association) :

ARRÊTE les résultats définitifs du budget communal pour l'exercice 2025, tels que résumés ci-après :

⇒ Section de Fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice 2025..... 4 818 390,86€
- Recettes de l'exercice 2025 5 436 185,50€
- **Résultat réel de l'exercice 2025 617 794,64€**
- Excédent antérieur reporté..... 83 118,53€
- **Résultat de clôture de fonctionnement 2025 700 913,17€**

⇒ Section d'Investissement :

- Dépenses de l'exercice 2025..... 3 495 441,64€
- Recettes de l'exercice 2025 3 171 893,98€
- **Résultat réel d'investissement 2025..... -323 547,66€**
- Excédent antérieur reporté..... -58 106,01€
- **Résultat de clôture d'investissement 2025 -381 653,67€**

APPROUVE la sincérité des résultats de l'exercice 2025.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 23 juin 2026

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur www.telerecours.fr